



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Entrée en vigueur – Règlement 741-3

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 20 février 2024, le conseil a adopté le règlement 741-3 modifiant l'annexe A du règlement 741 pour révision, ajout et/ou modification de tarifications relatives aux activités, biens ou services municipaux.

Ce règlement a pour objet de modifier l'annexe A du règlement 741.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 26 février 2024.

Sabrina Lepage
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe